

# Rapport d'activité

**2023**

# Sommaire

---

RAPPORT MORAL .....	2
<b>PARTIE 1 LA GOUVERNANCE .....</b>	<b>3</b>
LES STATUTS D'HABITAT 71 .....	4
LES MEMBRES FONDATEURS D'HABITAT 71 .....	5
LE PROJET.....	11
L'ORGANISATION D'HABITAT 71 .....	11
<b>PARTIE 2 SIMPLIFIER L'ACCES AUX DROITS POUR TOUS.....</b>	<b>13</b>
L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS DANS L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT .....	14
UNE ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE DU PÔLE HABITAT : L'INSTRUCTION DES AIDES HABITAT DURABLE .....	15
<b>PARTIE 3 APPORTER UNE EXPERTISE PLURIDISCIPLINAIRE A TOUS .....</b>	<b>23</b>
L'ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS DANS L'ADAPTATION DE LEUR LOGEMENT .....	24
ANIMATION A DESTINATION DES PROFESSIONNELS DU BATIMENT .....	27
RENCONTRES TERRITORIALES .....	28
PERSPECTIVES 2024.....	29



# RAPPORT MORAL

---

La problématique de l'amélioration de l'habitat constitue un enjeu économique, environnemental et social. Elle vise des projets de rénovation énergétique, de réhabilitation globale, d'aménagement du logement à la perte d'autonomie, de vacances... et concerne tous les publics.

Pour répondre à ces enjeux, le rôle d'Habitat 71 est triple :

- Simplifier l'accès aux droits pour tous en apportant des conseils généralistes, en orientant vers le bon interlocuteur grâce à un numéro unique, un site internet, un lieu regroupant des juristes, des ergothérapeutes, des conseillers sur la rénovation énergétique, des architectes.
- Apporter une expertise pluridisciplinaire en proposant d'une part, des actions collectives comme des informations en direction des seniors ou de leurs proches et d'autre part en alimentant des portraits de territoire pour mieux cerner les problématiques d'adaptation des logements au vieillissement de la population et au changement climatique.
- Faciliter l'instruction des Aides Habitat Durable grâce à une plateforme dématérialisée accessible à tous moments.

Alors que 2022 fut une année cruciale pour réorganiser et clarifier les missions d'Habitat 71 afin de les aligner sur les orientations établies par l'assemblée générale, l'année 2023 fut consacrée à rendre le service plus performant compte tenu des nouveaux outils à disposition.

2023 fut également l'occasion de relancer un plan de communication ciblé avec l'organisation de réunions d'information au plus près des territoires. Même si la création d'Habitat71 est récente, il apparaît que de nombreuses organisations, entreprises, porteurs de projet et même élus ont oublié les plus-values que pouvait proposer cette structure multi partenariale.

Enfin, ce fut une année de recrutements, compte tenu des projets en cours et ceux à venir, car Habitat 71 doit continuer à être suffisamment armée pour rester un laboratoire d'idées et offrir une vision adaptée au contexte souvent changeant.

Tout est ainsi mis en œuvre pour qu'Habitat 71 puisse être un acteur incontournable à solliciter pour relever le défi de la rénovation énergétique, sans omettre qu'elle a également comme rôle majeur d'apporter les réponses les plus à propos à toute question relative à l'habitat ou au logement.

Ce rapport d'activité offre la possibilité de vous exposer en détail les réalisations de 2023 et de vous présenter les objectifs pour l'année 2024.

Le Président,

Jean-Vianney GUIGUE

# **PARTIE 1**

## **LA GOUVERNANCE**

## LES STATUTS D'HABITAT 71

---

Les politiques de l'habitat concernent l'ensemble des populations et sont au cœur des politiques d'attractivité et de développement territorial.

Afin de mieux appréhender ces enjeux, les acteurs locaux ont souhaité créer une structure se voulant être un réseau pouvant répondre aux attentes des particuliers, des élus et des professionnels. Cette entité juridique favorise les synergies et la coopération entre ses membres.

Cette concrétisation est devenue effective suite à la création de la Maison Départementale de l'Habitat et du Logement.

Les statuts de l'association ont été signés le 11 octobre 2019.

L'association a pour objet de concourir au développement qualitatif de l'habitat dans le département de Saône-et-Loire, à travers la coordination d'un collectif d'acteurs.

Pour la réalisation de son objet, l'association s'attache à :

- Mettre à disposition des particuliers, élus et professionnels, un guichet unique proposant, de manière physique et dématérialisée, des conseils juridiques, techniques, administratifs, sociaux et financiers inhérents aux problématiques de l'habitat et du logement. Ces conseils sont dispensés par les membres de l'association dans le cadre de leurs missions respectives ;
- Proposer aux professionnels et élus, des services mutualisés en matière d'information, de formation, d'expertise ou d'assistance technique se rattachant, directement ou indirectement aux problématiques de l'habitat.

## LES MEMBRES FONDATEURS D'HABITAT 71

---



### **Action Logement**

73 Grande Rue Saint-Cosme,

71100 Chalon-sur-Saône

Tel : 03 45 77 30 33

La vocation du groupe Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi avec deux missions principales :

- Accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle, par des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement et donc à l'emploi,
- Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'écohabitat, d'évolution de la société, et de mixité sociale.

Action Logement est également un financeur majeur de la politique publique de renouvellement urbain et de revitalisation des villes moyennes, et des politiques locales de l'habitat.



### **Agence Départementale d'Information sur le Logement de Saône-et-Loire**

94 rue de Lyon - CS 20440

71040 Mâcon Cedex

Tel : 03 85 39 30 70

Mail : [adil71@adil71.org](mailto:adil71@adil71.org)

L'ADIL offre une information gratuite, neutre et personnalisée sur tous les aspects juridiques liés au logement (financiers, fiscaux, urbanisme, rénovation, économie d'énergie...).

Cette information permet aux consultants de mieux connaître leurs droits et obligations mais également les solutions adaptées à leur situation. L'efficacité de l'ADIL repose sur l'expertise de son équipe et ses implantations de proximité.

Ses compétences peuvent la conduire à assurer des actions de formation au bénéfice de ses partenaires, à coordonner et diffuser de façon claire, des informations souvent complexes ou encore à faire connaître les nouveaux textes et procédures.

Elle peut, en outre, être associée, à titre d'expert, à toute réflexion entrant dans son domaine d'activité. L'ADIL possède également un outil privilégié d'observation du logement du territoire.



### **Agence Technique Départementale**

16 - 18, rue des prés  
71300 Montceau-les-Mines  
Tél. : 03 85 67 72 30  
Mail : agence@atd71.fr

L'Agence Technique Départementale est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

L'Agence Technique Départementale est au service de l'intérêt général. Elle offre une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement et la réalisation de projets.

C'est une boîte à outils à la disposition de communes et d'intercommunalités. Tous les maires ou présidents adhérents sont membres de l'assemblée générale et participent donc pleinement à la vie de l'agence. Ils peuvent faire des propositions sur ses activités, ses domaines d'intervention et les services qu'elle propose.



### **Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne**

Rue Evariste Galois  
71210 Torcy

#### ***L'AUSB est mise en sommeil depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.***

L'AUSB permet aux acteurs locaux et à leurs partenaires de porter les enjeux d'un réseau d'agglomérations de taille moyenne.

Ses missions s'articulent autour de 4 axes :

- Mettre en place les conditions d'élaboration et d'appropriation du projet de territoire, favoriser le retour d'expériences et l'échange de bonnes pratiques, et valoriser la diffusion de l'information,
- Initier les réflexions prospectives qui permettent de bâtir le projet de territoire durable et solidaire dans les différents domaines du cadre de vie et du renouvellement urbain,
- Proposer des outils d'observation mutualisés pour répondre aux besoins des dynamiques des territoires,
- Apporter une assistance à ses membres pour les accompagner, en amont, dans la réalisation des documents de planification.



## **Association des Maires de Saône-et-Loire**

6 rue de Flacé

71000 Mâcon

Tel : 03 85 38 10 59

Mail : [assomaires71@amsl-71.fr](mailto:assomaires71@amsl-71.fr)

L'AMSL a un rôle de relais entre les Maires et les Présidents de communautés de communes de Saône-et-Loire et l'Association des Maires de France grâce à la diffusion régulière d'informations en provenance de l'AMF et à la participation de ses représentants aux commissions spécialisées ainsi qu'au Congrès National des Maires de France.

Elle est un interlocuteur reconnu par les pouvoirs publics par la présence de ses représentants dans les commissions ou organismes départementaux et/ou organismes régionaux, dont le rôle est de défendre le point de vue des communes et des E.P.C.I. dans tous les domaines concernant la gestion locale et l'organisation des services publics.

Par ailleurs, elle assure l'information ainsi que la formation des élus et apporte une mission d'aide et de conseil juridique aux Maires et aux Présidents d'EPCI dans la gestion quotidienne de leur collectivité.



## **CAUE de Saône-et-Loire**

6 quai Jules Chagot

71300 Montceau- les-Mines

03 85 69 05 25

[contact@caue71.fr](mailto:contact@caue71.fr)

Le CAUE propose aux particuliers des rencontres gratuites avec un conseiller architecte ou paysagiste ou énergie. Ces rencontres ont pour objectifs d'aider à définir et à réaliser des projets de constructions neuves, réhabilitations, transformations intérieures, aménagements de jardins.

Les conseillers France Rénov renseignent sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables afin de limiter l'impact environnemental des projets.

Le CAUE aide les collectivités soit à redéfinir le projet pour bâtir ensemble un cahier des charges lorsque l'intervention se situe suffisamment en amont du projet, soit lorsqu'un projet est déjà défini mais qu'un désaccord s'est établi entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre. Il a alors un rôle de médiation.



## **Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Saône-et-Loire**

8 rue de la Préfecture

71000 Mâcon

03 85 39 92 06

cdad-saone-et-loire@justice.fr

Le CDAD de Saône-et-Loire traite des questions d'accès au droit et la résolution amiable des conflits sur le département.

Groupement d'Intérêt Public, le CDAD est présidé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Mâcon et tient en Saône-et-Loire 13 Points d'Accès au Droit financés par l'État, le Département et les communes associées. Animés par deux agents d'accès au droit, ces points offrent des permanences gratuites d'information et d'orientation juridiques, sous forme d'entretiens individualisés. L'objectif est d'informer puis de déterminer les personnes ou les organismes propres à répondre aux questions soulevées et les moyens pour les saisir.

Pour faciliter l'accès aux professionnels concernés, une collaboration avec les professions juridiques et judiciaires a été formée et un dispositif de consultations gratuites a pu être mis en œuvre, par la délivrance de bons de consultations gratuites.



## **Conseil Départemental de Saône-et-Loire**

Hôtel du Département

rue des Lingendes

71026 Mâcon cedex 9

Tél. : 03 85 39 66 00

Le Département de Saône-et-Loire agit au quotidien auprès des citoyens.

Ses compétences, renforcées au fil des ans par différentes lois portant sur l'organisation du territoire et de la gouvernance, sont nombreuses : action sociale, éducation, transports, aménagement du territoire, culture, tourisme, sport et environnement. À ce titre, le logement et l'habitat font partie des préoccupations des élus départementaux.

C'est dans le cadre de ces compétences que le Département a souhaité favoriser le développement d'une porte d'entrée unique sur les thématiques du logement et de l'habitat pour apporter un service identifié à la population et aux collectivités territoriales. Il a donc impulsé la dynamique partenariale autour d'Habitat 71.



## **Mutualité Française Saône-et-Loire**

29 Avenue Boucicaut

71100 Chalon-sur-Saône

03 85 42 42 00

En 1905, la Mutualité Française Saône-et-Loire a été créée avec l'ambition de lutter contre les signaux faibles de la société sous toutes leurs formes. Diversifiant progressivement ses activités, la Mutualité répond aujourd'hui à des besoins de la société à travers cinq secteurs d'activités : les biens médicaux, la santé, l'autonomie à domicile, le handicap et l'insertion professionnelle.

Son objectif est de permettre à tous, quels que soient leurs parcours et leurs revenus, d'avoir accès à des services de qualité en lien avec leurs besoins essentiels : éducation, logement, inclusion sociale, insertion professionnelle, accès aux soins, accompagnement du grand âge...

La Mutualité Française Saône-et-Loire est présente sur tout le département. C'est un acteur de l'entreprenariat social.



## **SYDESL**

200 Boulevard de la Résistance

71000 Mâcon

03 85 21 91 00

Le SYDESL, pour Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire, assure le service public de distribution d'électricité pour toutes les communes de Saône et Loire.

Le SYDESL garantit au territoire l'équilibre de la desserte en électricité, la qualité des réseaux et leur développement par la réalisation de travaux de renforcement, d'enfouissement et d'extension.

Conscientes que certaines missions nécessitent des moyens humains et matériels dont elles ne disposent pas toujours, les communes de Saône-et-Loire ont peu à peu confié d'autres compétences au SYDESL. Au fil du temps, fort de son expertise, le syndicat a pu élargir son champ d'actions et propose désormais aux collectivités des services et dispositifs complémentaires.

L'U.M.C.R. 71 regroupe 330 maires ruraux des communes de Saône-et-Loire dont la population est inférieure à 2 000 habitants. L'association souhaite aider les territoires ruraux à se développer harmonieusement. Elle soutient fermement que la ruralité est et reste, une réalité d'avenir. Son action se situe en complémentarité de celle de l'A.M.S.L. 71.

L'U.M.C.R. 71 travaille et agit sur des chantiers majeurs pour les communes :

- La commune et le développement de l'intercommunalité,
- L'équilibre des finances locales et le maintien de la capacité des communes rurales à conduire des projets,
- L'organisation des écoles rurales qui doit être respectueuse de la diversité de nos territoires,
- Les entraides communales et les schémas de mutualisations des services.

## LE PROJET

---

**Habitat 71** a pour objet de concourir au développement qualitatif de l'habitat dans le département de Saône-et-Loire en fédérant un collectif d'acteurs **et d'experts** pour répondre aux sollicitations des élus, et porte **un laboratoire** d'idées en matière d'habitat et de logement.

Habitat 71 a pour objectifs de :

- détecter et valoriser les initiatives locales sources d'innovation ;
- animer le réseau et fédérer les acteurs ;
- simplifier l'accès à l'ingénierie disponible sur le département.

### Structuration de l'association

Conformément aux statuts, l'assemblée générale de l'association s'appuie sur un Bureau dont le travail technique est développé au sein d'un comité opérationnel (COMOP). Le travail de ce dernier permet de :

- déterminer le rôle de chacun dans une cartographie répertoriant les compétences ;
- dégager des pistes de projets à mener entre les membres ;
- définir des outils de communication ;
- créer une dynamique entre l'ensemble des salariés autour de projets répondant à des besoins identifiés par les membres du COMOP.

## L'ORGANISATION D'HABITAT 71

---

### L'assemblée générale

L'assemblée générale se compose de personnes morales rassemblées au sein d'un même collège.

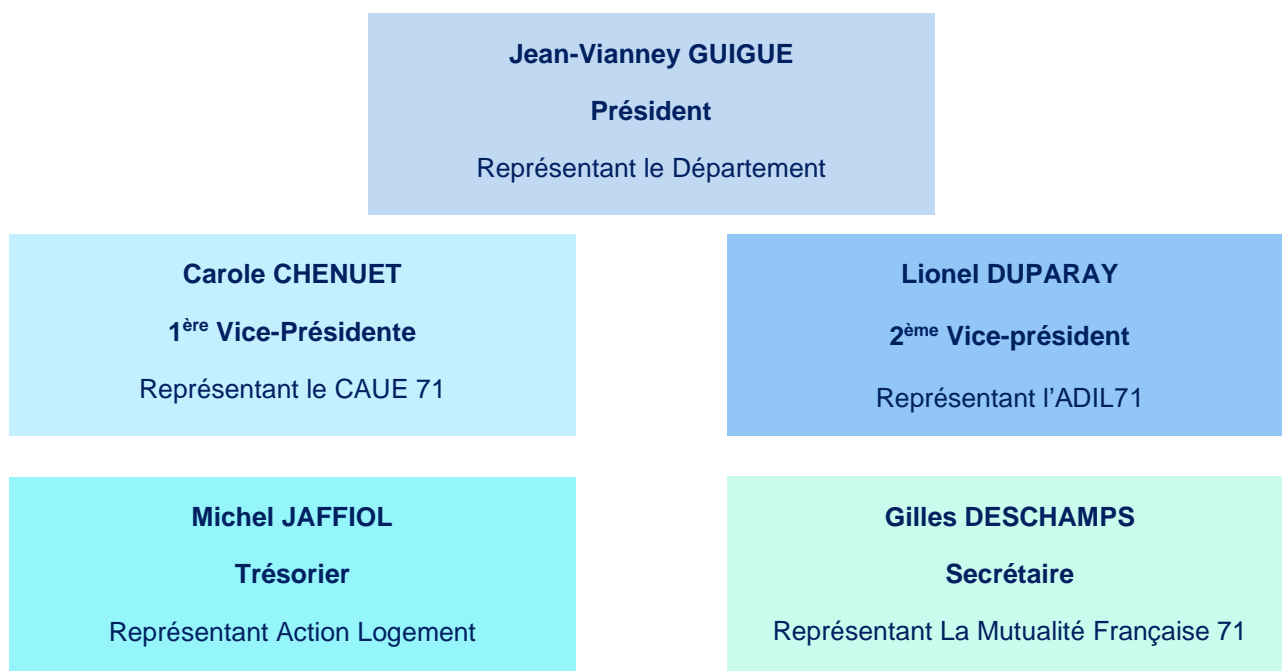
Elle comprend tous les membres de l'association et se réunit chaque fois qu'elle est convoquée par le président, a minima une fois par an.

**Les membres de l'assemblée générale :**

- Action logement BFC
- ADIL 71
- Agence Technique Départementale 71
- Association des maires de Saône-et-Loire
- CAUE 71
- CDAD 71
- Département de Saône-et-Loire
- Mutualité Française 71
- SYDESL
- Union des Maires des Communes Rurales de Saône-et-Loire

## Le Bureau

Conformément aux statuts, il est composé de 5 membres. Celui-ci assure la gestion courante de l'assemblée générale et analyse les propositions émanant du comité opérationnel.



## Le Comité Opérationnel

Le travail technique de l'association est développé au sein d'un comité opérationnel (COMOP). Il est composé de l'ensemble des directeurs ou responsables des structures membres et du Bureau. Il se réunit autant que de besoins et a notamment permis de :

- clarifier le rôle et les compétences de chacun des membres fondateurs pour une meilleure lisibilité des élus et du grand public ;
- dégager des pistes de projets à mener entre les membres d'Habitat71 ;
- définir des outils de communication présentant l'action d'Habitat71.

## **PARTIE 2**

# **SIMPLIFIER L'ACCES AUX DROITS POUR TOUS**

# L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS DANS L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

---

En 2023, France Rénov' se présente comme le service public de la rénovation de l'habitat et est le point d'entrée pour tous les parcours de travaux.

L'objectif de France Rénov est de garantir à tous un accès à l'information, de guider les usagers tout au long de leur projet de rénovation et de fournir également un accompagnement renforcé aux ménages aux revenus les plus modestes

Les conseils et les informations fournis par France Rénov' sont gratuits neutres et objectifs, dans le but de garantir la sécurité du processus de rénovation, de faciliter la collecte des aides financières et de mieux guider les ménages vers les professionnels.

Les ménages disposent donc de plusieurs canaux pour préparer et sécuriser leur projet de rénovation :

- Une plateforme web ([france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)) sur laquelle ils peuvent trouver des informations utiles au sujet de la rénovation de l'habitat, un outil de simulation permettant d'identifier les aides financières disponibles pour la rénovation énergétique de son logement ainsi qu'un annuaire des artisans qualifiés RGE,
- Un numéro de téléphone national unique (0 808 800 700) pour joindre les conseillers France Rénov',
- Un réseau de plus de guichets uniques « Espaces Conseil France Rénov' », répartis sur l'ensemble du territoire.

Même si les interlocuteurs sont a priori bien identifiés, la lisibilité des aides et le démarchage parfois intense de sociétés peu scrupuleuses nécessite d'offrir un service pouvant valider les orientations d'un projet ou guider vers le bon interlocuteur.

Ainsi, Habitat 71, en plus de sa mission d'instruction des aides Habitat Durable doit rester une porte d'entrée pour toute question relative à l'Habitat et au logement.

2023 reste une année d'étude et de tests quant à l'organisation de l'offre de services proposée aux particuliers afin qu'en 2025 une nouvelle structuration puisse voir le jour et être déployée de manière cohérente au niveau national.

Alors que ce projet est porté à ce jour par les Régions, un autre échelon plus proche des usagers est envisagé notamment les Départements ou les EPCI.

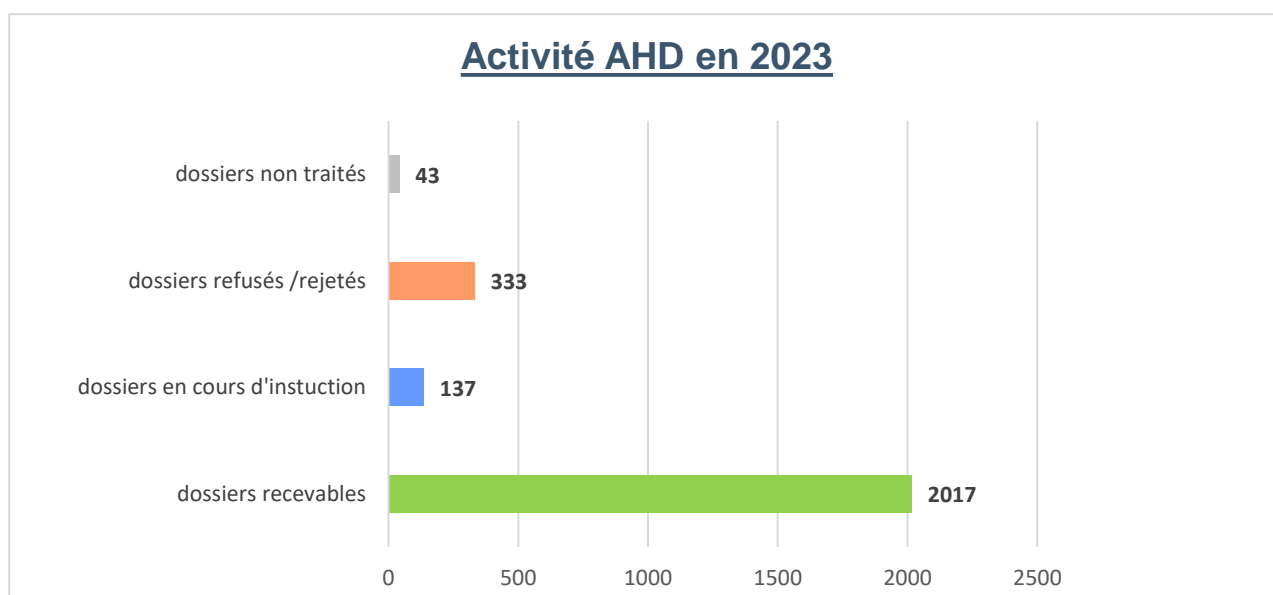
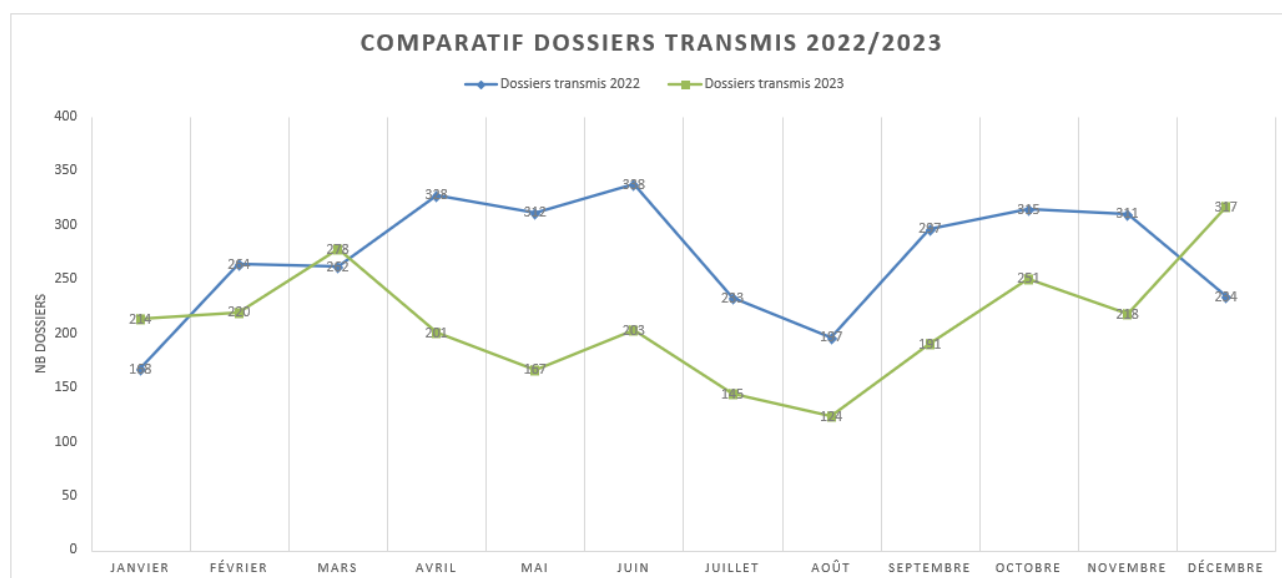
## UNE ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE DU PÔLE HABITAT : L'INSTRUCTION DES AIDES HABITAT DURABLE

Habitat 71 porte un pôle instruction dont les conseillères ont notamment pour mission d'informer les usagers à propos de l'ensemble des aides existantes, plus particulièrement sur le dispositif départemental, et d'instruire les demandes.

Les Aides Habitat Durable (AHD) sont des subventions départementales ayant pour principal objectif de concourir à la protection de l'environnement par le financement de travaux d'économie d'énergie.

Le Département, par une convention de fonctionnement avec Habitat 71 prévoit la délégation de l'information faite sur ce dispositif et l'instruction de ces aides depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

En 2020, le Département a fait le choix d'élargir les conditions d'obtention des aides en permettant le cumul avec les aides nationales et les Certificats d'Économie d'Énergie.



Portés par des campagnes publicitaires nationales régulières ces 3 dernières années, par une augmentation très importante du coût de l'énergie et par la possibilité de mobiliser des aides financières importantes, de nombreux ménages ont engagé des travaux permettant de réduire leurs factures d'énergie.

En revanche, en 2023 avec des coûts de matériaux qui n'ont cessé d'augmenter et une inflation générale importante de nombreux porteurs de projets ont choisi de revoir leurs ambitions de travaux à la baisse.

Malgré des aides toujours aussi attractives, le montant restant à charge a augmenté, poussant de nombreux ménages à différer ou annuler leurs projets.

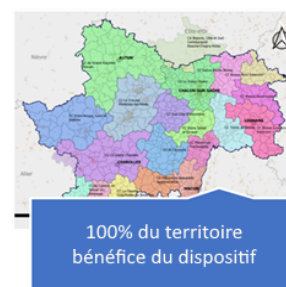
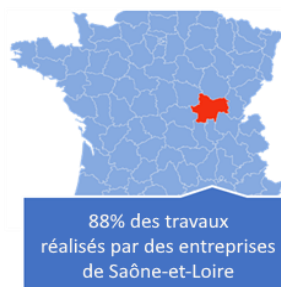
Pour la première année depuis la création d'Habitat 71, le nombre de demandes a diminué de 22,5% passant de 3 262 dossiers transmis en 2022 à 2 531 en 2023.

Il est toutefois important de souligner que cette contraction a été également constatée par nos partenaires, voyant le nombre de leurs contacts diminuer dans des propositions similaires.

Il faut cependant relativiser car les demandes restent nombreuses et l'impact des aides Habitat Durable est toujours aussi important.

En effet, les travaux effectués montrent que pour 1 € de subvention, un minimum de 13,5 € de travaux sont réalisés, presque exclusivement par des entreprises locales puisque plus de 88 % des professionnels sont implantés en Saône-et-Loire.

Pour information, le montant moyen des subventions est de 696 € et celui des travaux par dossier s'élève à 8 448 €. Ces chiffres sont encore en hausse par rapport à 2021 et 2022.



## La plateforme dématérialisée de demande de subvention

L'objectif de la plateforme est double :

- pour les usagers, il s'agit de pouvoir déposer à tout moment sa demande de subvention,
- pour les instructeurs, il s'agit de sécuriser, l'instruction des dossiers et leur suivi, tout en automatisant certaines tâches administratives.

**En 2023, 2 531 dossiers ont été déposés sur la plateforme, tous ont été instruits ou sont en cours de traitement.**

Le pôle "instruction" d'Habitat71 reste en charge de réaliser l'instruction de chaque dossier : demande de pièces complémentaires, vérification de la conformité de la demande avec le règlement départemental, transmission de l'autorisation à commencer les travaux, contacts avec l'utilisateur...

De son côté, le Département se charge de la validation finale des dossiers, du mandatement et du paiement.

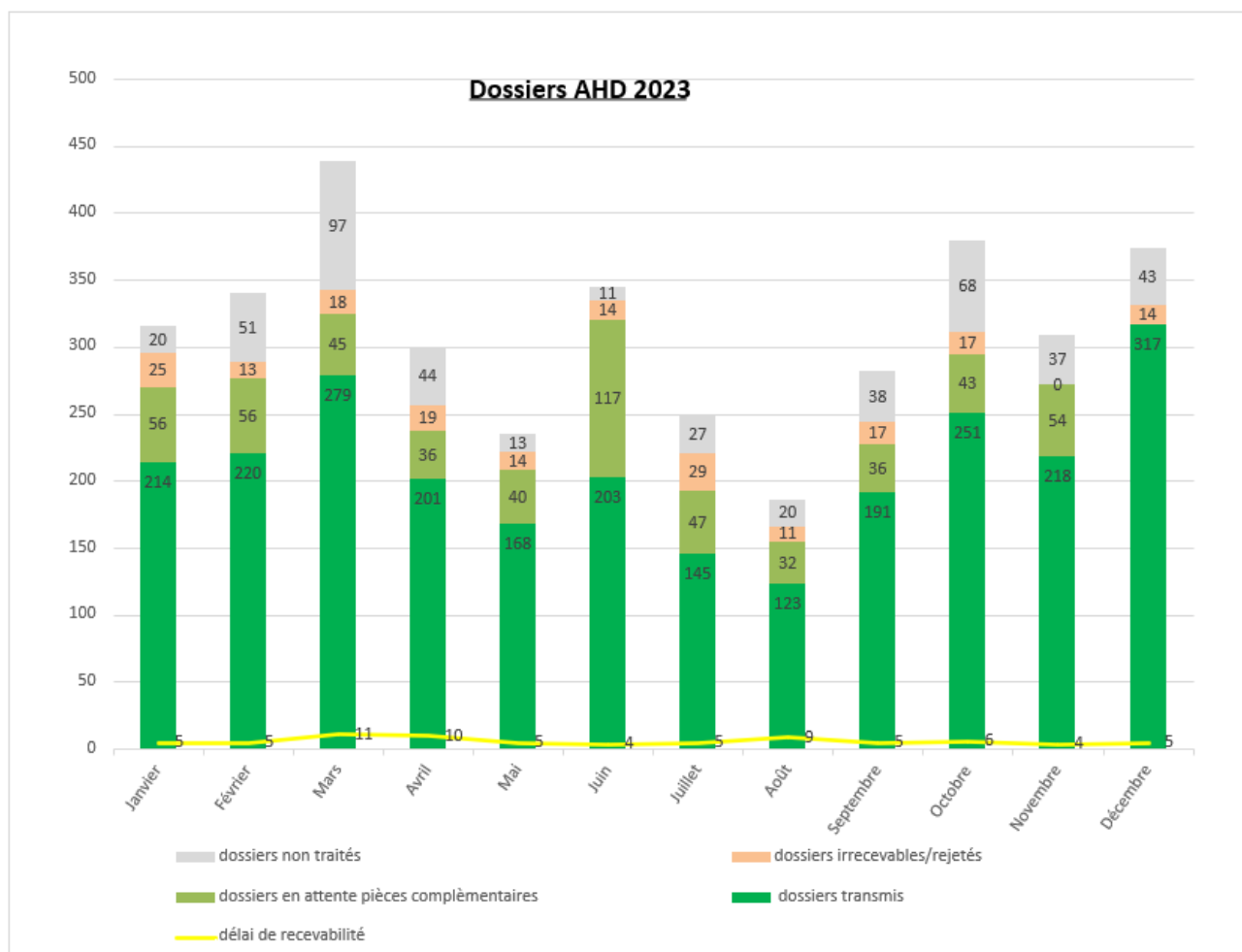
## L'appropriation/utilisation de la plateforme

Le déploiement d'une plateforme de demande de subventions en 2022 a permis aux usagers de déposer leur demande par internet.

Le calibrage de cet outil informatique ayant été réalisé en 2022, l'automatisation de certaines tâches a pu être mise en œuvre en 2023.

2023 est ainsi une année qui a permis à l'équipe d'Habitat71 de s'approprier pleinement cette plateforme dématérialisée, rendant l'exécution de certaines tâches répétitives moins fastidieuses.

## Réorganisation de l'instruction et délais de traitement



Tout d'abord, le temps nécessaire à l'instruction d'une demande peut différer en fonction de la complétude du dossier à sa réception ou de la nécessité de demander des pièces complémentaires. En revanche de manière générale, les délais pour obtenir la subvention sont restés convenables pour l'ensemble des usagers en 2023.

Un autre élément est important à souligner, un dossier sur deux est incomplet au moment du dépôt. À cet effet, 1 887 demandes de pièces complémentaires ont été réalisées afin de pouvoir instruire les dossiers.

Un suivi attentif réalisé par les instructrices est donc indispensable mais est en revanche chronophage.

Alors qu'en 2021, le délai de prise en charge d'un dossier était de 1,5 à 2 mois, en décembre 2022, le délai moyen entre la réception d'un dossier et la rédaction de l'accusé de réception s'est vu réduit à quatre jours, permettant à l'usager de commencer ses travaux beaucoup plus rapidement.

La diminution de l'activité associée à une stabilisation de l'équipe du pôle « instruction », a été l'occasion de maintenir la performance du service et ainsi permettre un délai de validation d'un dossier de 6 jours en moyenne durant toute l'année 2023, contre en moyenne 12 jours en 2022.

Cette réussite s'explique en partie par les évolutions techniques de la plateforme dématérialisée mais également par l'utilisation importante de cet outil informatique par les demandeurs.

La réduction du nombre de dossiers déposés au format papier, la fluidité des échanges avec les porteurs de projets permis par la plateforme, explique également la réduction du délai d'instruction réalisé par l'équipe instruction d'Habitat71.

## Accès au service

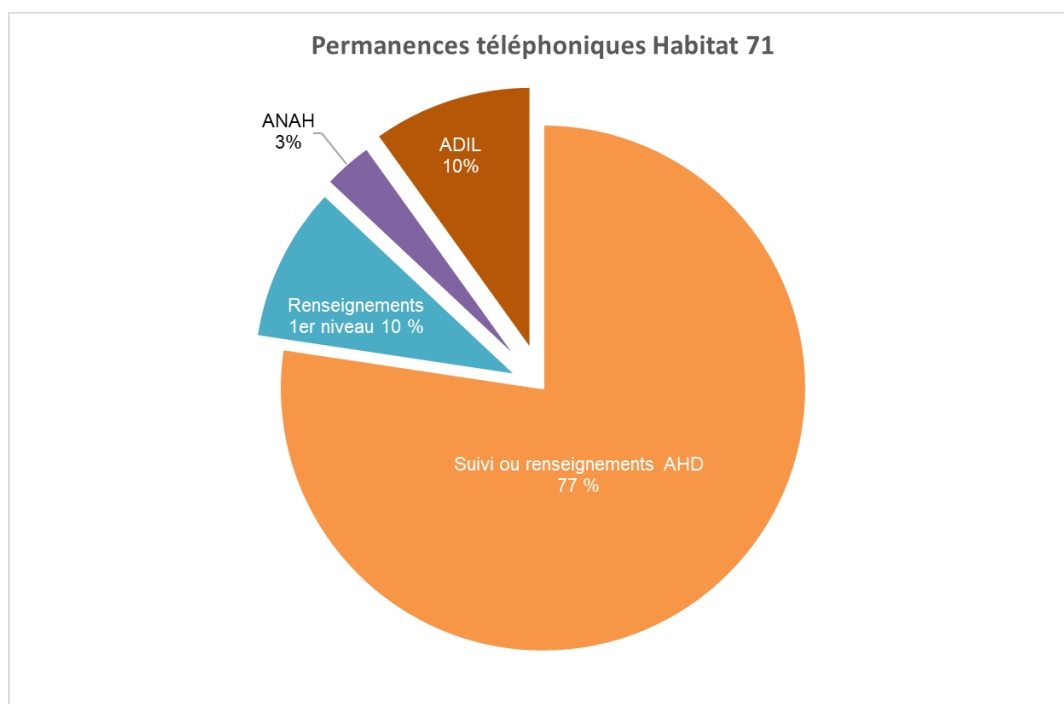
En 2023, des demandes au format "papier" sont toujours traitées par les conseillères afin ne pas pénaliser les usagers éloignés du numérique. Même si la quantité reste peu importante, cette mission demeure essentielle pour permettre à tous de bénéficier du dispositif d'AideHabitat Durable.

En outre, le pôle instruction reste mobilisé au quotidien pour pouvoir échanger par téléphone avec l'ensemble des usagers en complément de la plateforme dématérialisée.

C'est ainsi qu'un service à l'écoute et des conseils personnalisés sont offerts aux porteurs de projets.

Les horaires d'ouverture du standard téléphonique (2 demi-journées par semaine en 2022) ont été élargis à partir de février 2023 et les conseillères d'Habitat 71 sont disponibles du lundi au vendredi.

Sur l'année 2023, 1 644 appels ont été reçus pour des thématiques différentes :



Parallèlement, 75 rendez-vous téléphoniques ont été fixés afin de répondre majoritairement à des questions concernant les aides Habitat Durable.

Depuis juin, en cas de difficultés pour compléter un dossier numérique de demande d'aide à l'habitat durable, un accueil en présentiel (sur rendez-vous) est possible à Mâcon.

## Répartition des aides

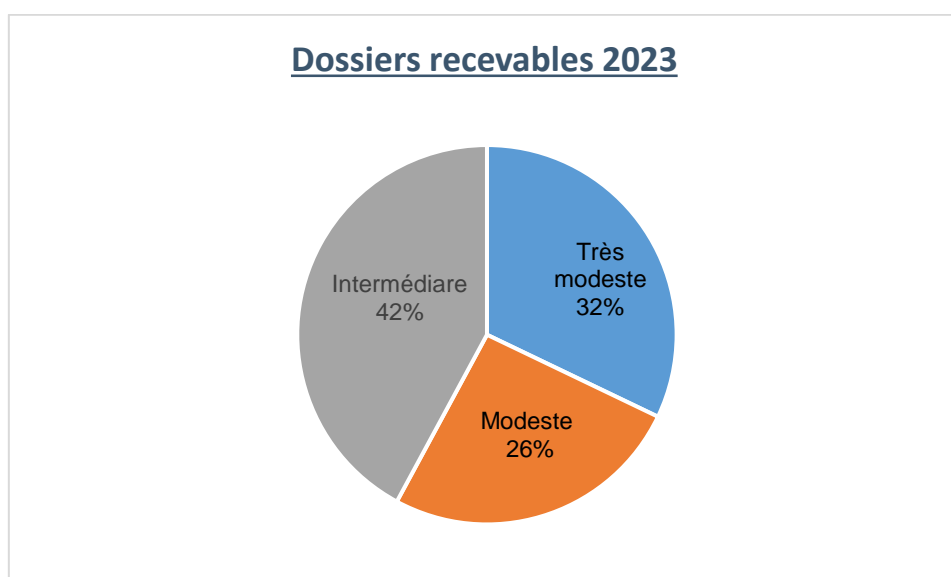
=> selon la nature des travaux

CHAUFFAGE 75%	ISOLATION ET REMPACEMENT D'HUISSERIES 20%	AUTRES TRAVAUX 5 %
<ul style="list-style-type: none"><li>• Chaudière gaz THPE</li><li>• Chauffe eau thermodynamique</li><li>• PAC air/eau-géothermique-solarthermique</li><li>• Système solaire pour chauffage eau sanitaire</li><li>• Poêle/cuisinière/chaudière/insert bûches ou granulés</li><li>• Générateurs photovoltaïques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Isolation des planchers bas, combles perdus et toits terrasse</li><li>• Isolation intérieure et extérieure des murs, des rampants en matériaux biosourcés</li><li>• Remplacement des huisseries et des volets</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• VMC simple flux-double flux</li><li>• Dépose de la cuve à fioul</li></ul>

L'année 2023 est marquée par une hausse du nombre de demandes pour des travaux d'isolation et en particulier pour des travaux de remplacement des huisseries qui représentent 9 % des demandes recevables et 7 % pour l'isolation des combles perdus.

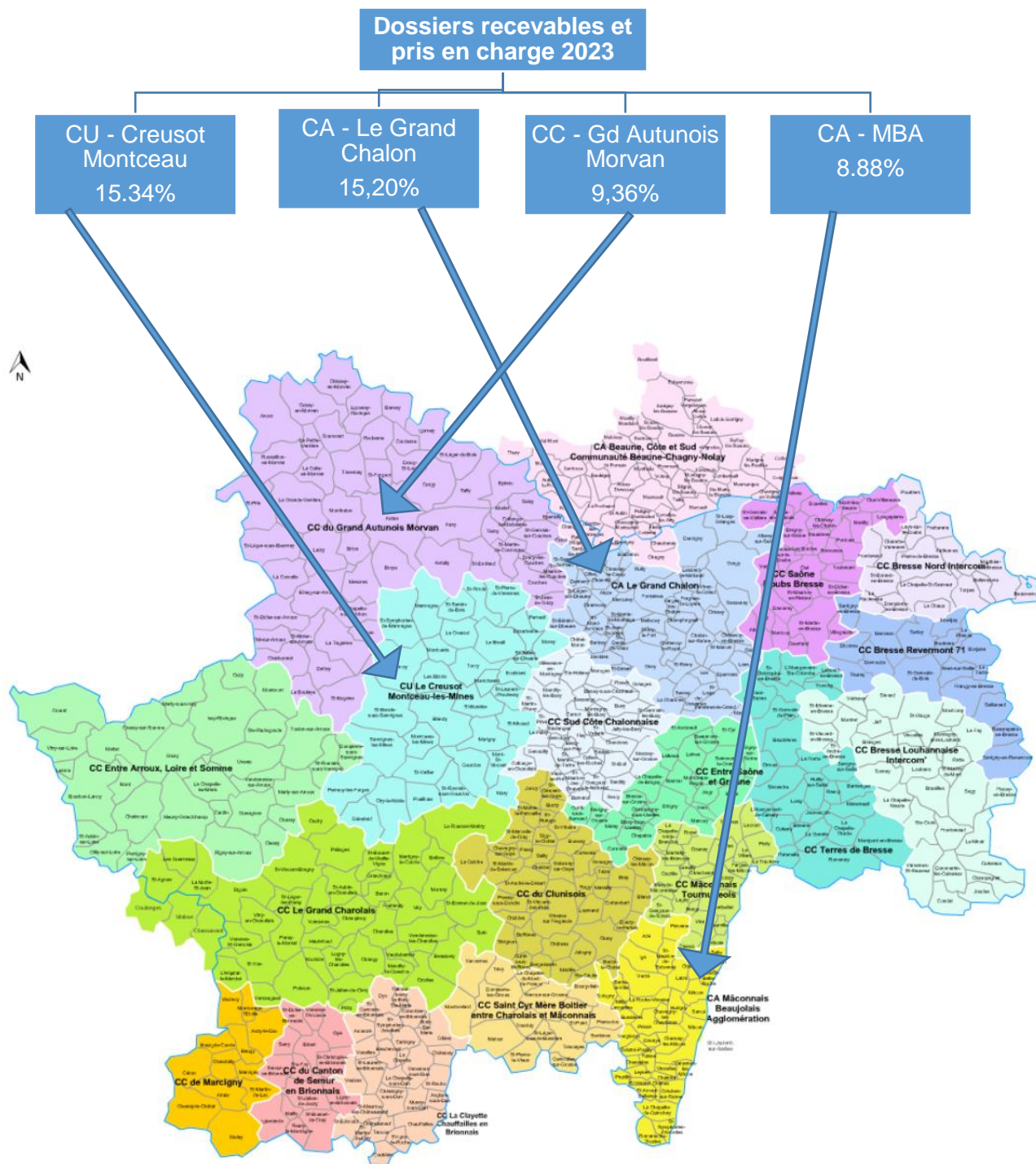
L'aide Habitat Durable est majoritairement mobilisée pour des travaux de chauffage et principalement pour l'installation de chauffage bois (poêle ou chaudière) qui représente 37 % des dossiers recevables ou l'installation de pompe à chaleur pour 21 % des demandes.

=> selon les ressources du foyer

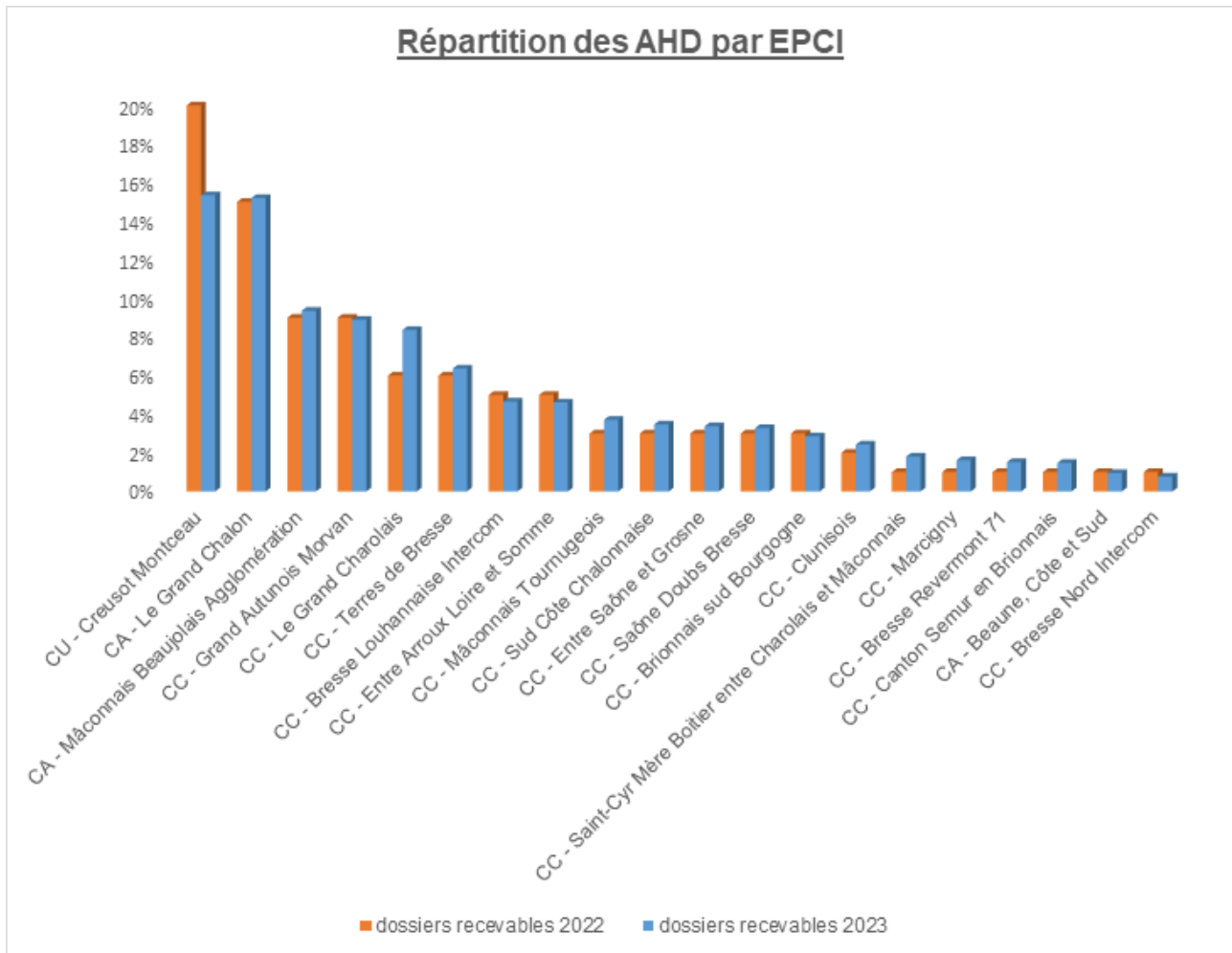


La répartition reste identique à celle de 2022.

=> selon la situation géographique des demandeurs



49% des aides attribuées et des dossiers pris en charge se concentrent dans le nord du département.



En comparaison avec 2022, alors que la quantité de dossiers recevables reste plutôt stable sur l'ensemble du Département, 2 EPCI se démarquent. Le nombre de demandes déposées et instruites pour les résidents de de la Communauté Urbaine du Creusot Monceau a reculé de 5 points quand celui de la Communauté de Communes du Grand Charolais a augmenté de plus de 2 points.

En revanche, cette information est à mettre en lien avec le taux de pénétration présenté plus avant qui offre une analyse différente (voir les chiffres ci-dessus).

## Taux de pénétration

(Nombre total de demandes / Nombre de personnes total ciblées).

Cet indicateur permet de disposer du taux de couverture du dispositif compte tenu d'une population donnée.

EPCI	dossiers transmis	Population	Taux de pénétration
CC Entre Saône et Grosne	79	11 135	0,638%
CC Sud Côte Chalonnaise	83	11 499	0,635%
CC Terres de Bresse	158	22 353	0,599%
CC Canton Semur en Brionnais	36	5 181	0,598%
CC Saône Doubs Bresse	82	12 205	0,565%
CC de Marcigny	46	6 089	0,558%
CC du Grand Autunois Morvan	217	35 311	0,530%
CC Mâconnais Tournugeois	90	15 688	0,497%
CC Saint-Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais	45	8 024	0,474%
CC Entre Arroux Loire et Somme	125	22 056	0,440%
CC Le Grand Charolais	216	40 194	0,438%
CC Brionnais sud Bourgogne	85	15 055	0,399%
CC Clunisois	64	13 946	0,366%
CU Creusot Montceau	380	91 612	0,353%
CC Bresse Louhannaise Intercom	118	28 316	0,346%
CC Bresse Revermont 71	41	9 882	0,324%
CA Le Grand Chalon	385	114 258	0,280%
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	232	78 281	0,252%
CC Bresse Nord Intercom	27	6 534	0,245%

Si l'on considère ces données statistiques, les conclusions qui peuvent en découler sont différentes des données brutes analysées précédemment.

Ainsi, compte tenu de leurs populations, ce sont les habitants des Communautés de Communes Entre Saône et Grosne, Sud Côte Chalonnaise et Terres de Bresse qui mobilisent le plus les aides Habitat Durable.

A l'inverse ce sont les foyers de la Communauté d'Agglomération Le Grand Chalon, de la Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération en enfin la Communauté de Communes Bresse Nord Intercom qui ont le moins fait appel aux aides Habitat Durable.

## **PARTIE 3**

**APPORTER UNE EXPERTISE  
PLURIDISCIPLINAIRE A TOUS**

# L'ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS DANS L'ADAPTATION DE LEUR LOGEMENT

---

Une convention de partenariat, relative à l'offre d'information sur les aides techniques, les aides à l'aménagement du logement et de la domotique, au titre des années 2022 et 2023, a été établie entre le Département, la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail), Merci Julie (service ergothérapeute), MFSL (Mutualité Française de S. & L.), AILES (Association inter-entreprises locale d'entraide sociale), AMDF (Autunois Morvan Développement Formation) et Habitat 71.

Le Département, dans le respect de ses compétences, soutient les initiatives qui sont facteurs de dynamisme et d'attractivité de son territoire.

Dans le cadre de sa politique de maintien au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées, le Département se fixe pour objectif d'harmoniser l'offre de service en matière d'information concernant les aides techniques, l'aménagement du logement et la domotique, permettant l'adaptation de l'environnement de vie, pour compenser la perte d'autonomie et faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Il est affirmé par cette convention, une volonté d'apporter informations et conseils à ce public ou leurs aidants, sur l'ensemble des bassins de vie, mais également à destination des professionnels œuvrant dans le domaine de l'autonomie.

Ainsi, cette démarche prend appui sur les acteurs locaux pour assurer un maillage territorial grâce aux lieux ressources implantés dans le département en matière :

- De présentation d'aides techniques et de domotique ;
- De compétences en ergothérapie ;
- D'animation des organismes partenaires.

Cette convention a été validée par l'Assemblée Départementale du 29 septembre 2022 et a pour objet :

- De définir le cadre d'intervention entre les partenaires du présent dispositif et les modalités de fonctionnement ;
- De fixer les modalités et les conditions de versement de la subvention.

## Public concerné par le maintien à domicile

**Les séquences d'information et de sensibilisation s'adressent aux publics suivants :**

- Personnes âgées et personnes handicapées en perte d'autonomie ou anticipant la perte d'autonomie et leurs aidants ;
- Professionnels œuvrant dans le domaine de l'autonomie, évaluateurs APA, PCH, aides à domicile du particulier employeur en lien avec les relais assistants de vie, professionnels des SAAD, accueillants familiaux, professionnels du bâtiment...

Les animations se déroulent sur la base d'une thématique identique sur chacun des sites. Un programme est élaboré en commun par les partenaires.

## Animation à destination des usagers et de leurs aidants

Chaque animation fait l'objet d'une thématique prédéfinie. Le mode d'animation et la forme varient selon le public visé.

Ces interventions qui ont été portées par une conseillère d'Habitat 71 et une juriste de l'ADIL, avaient pour objectif de donner une meilleure compréhension d'un cheminement incontestablement complexe, lorsqu'un projet d'adaptation du logement est engagé.

En mars et octobre 2023, des journées ont été programmées sur 4 lieux ressources, à Mâcon, Chalon-sur-Saône, Autun, mais également à Palignes en mars 2023 et à Digoïn en octobre 2023. Ces animations délocalisées ont été possibles grâce au camion itinérant de AILES (Association Inter-entreprises Locale d'Entraide Sociale).

Plus précisément les lieux ressources sont les suivants :

- Appartement de Mâcon ; situé à l'Espace Duhesme, mis à disposition par le Département ;
- Appartement de Chalon-sur-Saône - MFSL (Mutualité Française de S. & L.), situé 29 Avenue Boucicaud ;
- Appartement d'Autun, AMDF, situé Parc d'activité de Saint Andoche, Boulevard B. Giberstein ;
- Camion itinérant pouvant couvrir l'ensemble du département - AILES (Association).

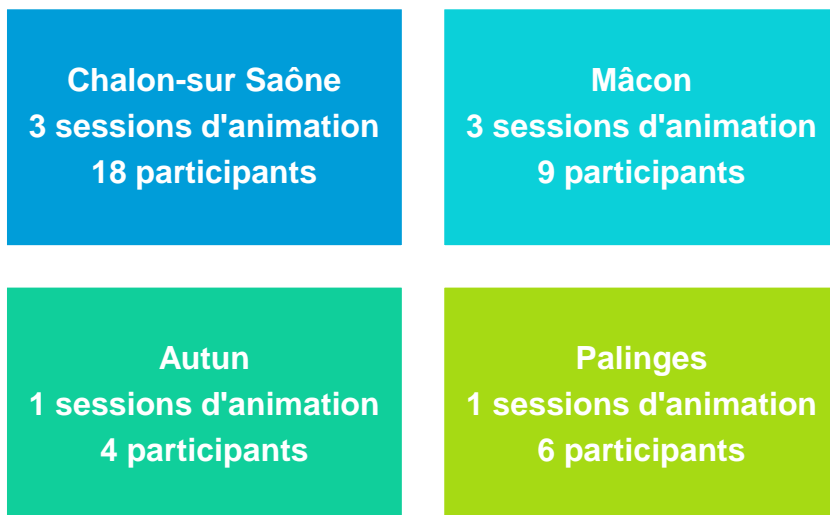
Les sessions se sont déroulées en 2 temps :

- Présentation des dispositifs d'aides par Habitat 71 pendant 1 heure ;
- Visite de l'appartement par un représentant du lieu ressource (un ergothérapeute de la Mutualité Française sur Mâcon et Chalon, un référent de la structure pour le camion itinérant et pour l'AMDF à Autun).

Le public a très largement apprécié le format et le contenu de l'animation.

## L'animation en chiffres

### Sessions de mars 2023



### Sessions d'octobre 2023



## **ANIMATION A DESTINATION DES PROFESSIONNELS DU BATIMENT**

---

Afin de soutenir les initiatives et le dynamisme entrepreneurial en matière d'autonomie dans le département de Saône-et-Loire, des actions d'animations à destination des professionnels du bâtiment ont été mises en œuvre.

Les objectifs poursuivis étaient multiples et notamment :

- Permettre aux professionnels d'appréhender le vocabulaire des aides aux travaux d'adaptation ;
- Disposer d'un panorama des aides et de leurs modalités de mise en œuvre ;
- Connaître les relais leur permettant de s'informer sur cette thématique.

3 sessions avaient été programmées : le 16 novembre à Mâcon, le 20 novembre à Chalon sur Saône et le 22 novembre à Autun.

Les sessions de Macon et Autun ont été annulées faute d'un nombre suffisant d'inscrits. La session de Chalon a été maintenue mais seulement 3 participants étaient présents.

### **Bilan de l'animation**

Les participants aux différentes actions d'animations ont exprimé leur satisfaction à la suite des différentes réunions organisées.

Ils ont notamment apprécié les points suivants :

- Une meilleure lisibilité et plus de clarté sur des parcours indéniablement très complexes ;
- De bonnes interactions entre tous les partenaires ;
- Qualité des informations et des échanges entre tous.

## RENCONTRES TERRITORIALES

---

Habitat 71 a pour ambition de simplifier l'accès au droit pour tous notamment en apportant une expertise dans les domaines portés par ses membres. Par ailleurs, son rôle est d'animer l'ensemble du territoire par des actions en coordination avec ses partenaires.

Si les missions d'Habitat 71 sont plutôt bien connues en milieu urbain, les plus-values que peuvent apporter la structure ne sont pas toujours acquises en milieu rural.

Fort de ce constat, les membres d'Habitat 71 ont entamé une série de rencontres au plus près des élus, les acteurs du bâtiment, de l'immobilier et les collectivités locales afin de présenter les services offerts par la structure.

### Bilan de l'animation

#### Charolles

Une première réunion a été organisée à **Charolles** le 14 novembre 2023 à 11h à la Maison du Charolais en présence d'André ACCARY Président du Département de Saône-et-Loire, Jean-Vianney GUIGUE, Vice-président chargé de l'Habitat et Président d'Habitat71 mais également Gilles DESCHAMPS, Président de la Mutualité Française de Saône-et-Loire et secrétaire d'Habitat71 et enfin Michel JAFFIOL trésorier d'Action Logement et d'Habitat 71.

Une invitation a été adressée à l'ensemble des acteurs traitant de la thématique de l'Habitat et du logement présents sur des Communautés de Communes du Grand Charolais, du Brionnais Sud Bourgogne, de Semur en Brionnais, de Marcigny et enfin de Saint Cyr Mère Boitier.

Les 63 personnes présentes se sont montrées intéressées par l'offre de services proposés par Habitat 71.



## Cuisery

Pour la deuxième réunion le choix s'est porté sur **Cuisery**, le 28 novembre 2023 à 19h au centre Eden en présence de Jean-Vianney GUIGUE, Vice-président chargé de l'Habitat et Président d'Habitat71 et Jany CHALOT adjointe à la mairie de Cuisery.

Une invitation a été envoyée aux acteurs locaux des Communautés de Communes de Terres de Bresse, Entre Saône et Grosne, Saône Doubs Bresse, Bresse Nord Intercom, Bresse Revermont et Bresse Louhannaise Intercom.

Les 21 participants ont manifesté leur intérêt pour les services offerts par Habitat 71



## **PERSPECTIVES 2024**

---

Même si sa création reste récente, il apparaît que de nombreuses organisations, entreprises, porteurs de projet et même élus pouvant bénéficier des services offerts par l'ensemble des partenaires d'Habitat 71 ont oublié les plus-values de cette structure partenariale. Par conséquent, 2024 sera l'occasion de retourner au plus près des territoires afin de les informer ou de leur rappeler les avantages que nous offrons.

Par ailleurs, compte tenu d'un contexte national relatif aux dispositifs d'aides à la rénovation énergétique en pleine évolution, Habitat 71 apportera son expertise technique afin de mettre en œuvre un nouveau règlement d'intervention des aides Habitat Durable qui correspond aux réalités de terrain. Le service offert par Habitat 71 restera toujours aussi performant et s'adaptera à la conjoncture.

Habitat 71 ayant des compétences transversales permettant une analyse sur l'ensemble des questions relatives à l'Habitat et au logement, une réflexion sera menée afin de sensibiliser, mais surtout d'inciter toujours plus les porteurs de projets à réaliser des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation des logements.

Enfin, Habitat 71 envisage de proposer un nouveau service aux EPCI afin que ces derniers puissent disposer d'informations statistiques concernant leurs territoires. Ainsi, des « portraits de territoires » reprenant des données sur l'évolution démographique, l'état du bâti principalement concernant leurs performances énergétiques, les besoins d'adaptation des logements et enfin l'artificialisation des sols pourraient être présentés aux EPCI et déclinés selon les besoins qui seraient recensés. Les informations produites seraient un outil de réflexion et d'aide à la décision pour les collectivités territoriales.

Au-delà de l'ensemble des constats et analyses proposés dans ce rapport d'activité, Habitat 71 démontre son agilité et par conséquent sa capacité à s'adapter aux changements.



**94 rue de Lyon 71000 Mâcon**

**03 85 39 30 70**

**contact@habitat71.fr**

**www.habitat71.fr**